

## Règlement et conditions de participation au concours du « tirage des 300 » en faveur du « Fans Club Swiss Team Lutte / Ringen »

### § 1 – Organisation

L'association de soutien « Fans Club Swiss Team Lutte / Ringen » organise sous l'égide de la Swiss Wrestling Federation – représenté par son président, Monsieur Daniel Hüsler, Rötelberg, 6122 Menznau LU – le tirage au sort du jeu des 300. Le bénéfice net du concours sera destiné à des fins déterminées par cette association de soutien.

### § 2 – Participation

La participation à ce concours est ouverte à toute personne âgée de 14 ans ou plus. L'association de soutien met en jeu un total de 300 cartes de participation. Le/la participant-e – ci-après « participant » – signe la carte en indiquant son adresse complète (nom, prénom, rue, code postal, localité, téléphone). Le concours commence le 2 septembre 2017 et se termine le 31 décembre 2017.

### § 3 – Validité

Pour que la carte soit valide, elle doit être dûment remplie et signée par le/la représentant-e de Swiss Wrestling ou d'un club.

### § 4 – Mise en œuvre et obligation

Toutes les cartes valables seront tirées au sort et numérotées le 26 octobre 2017 sous supervision. Le tirage au sort va de 1 à 300 ou vice versa. Le numéro attribué à chaque carte correspond au montant à payer en CHF : la carte avec le numéro 1 correspond à CHF 1.00, la carte avec le numéro 186 à CHF 186.00, etc. Après le tirage au sort, les cartes seront protocolairement enregistrées par un superviseur. La facturation des numéros tirés, respectivement le montant à payer, s'effectuera immédiatement après le tirage au sort du 26 octobre 2017. Chaque participant ayant une carte remplie et valide s'engage avec sa signature à payer le montant alloué à sa carte d'ici le 30 novembre 2017 à l'aide du bulletin de versement envoyé.

### § 5 – Prix

Les participants au tirage au sort du jeu des 300 ont la possibilité de gagner l'un des 20 prix d'une somme totale de plus de CHF 20'000.00. Une invitation à la première finale de la Swiss Wrestling WINFORCE PREMIUM LEAGUE, qui aura lieu le samedi 02 décembre 2017 et au cours de laquelle le tirage au sort sera effectué, sera envoyée en même temps que la facturation.

### § 6 – Tirage au sort / distribution des prix

Le tirage au sort détermine les 20 gagnants. À cet effet, 20 des 300 cartes seront tirées au sort. Par exemple, une main innocente va tirer pour le premier prix la carte avec le numéro 5, donc le/la gagnant-e peut remporter le prix principal avec sa mise en jeu de CHF 5.00.

**Règlement et conditions de participation au concours du « tirage des 300 »  
en faveur du « Fans Club Swiss Team Lutte / Ringen »**

Pour le tirage au sort, seules les cartes valables et ayant un numéro attribué seront autorisées. Les cartes qui n'auront pas encore été payées au moment du tirage au sort seront considérées comme non valables ! Après le tirage au sort, les cartes gagnantes seront enregistrées et consignées par un superviseur. Les prix seront distribués aux gagnant-e-s présent-e-s. En absence des gagnant-e-s, les prix seront à disposition auprès du « Fans Club Swiss Team Lutte / Ringen » jusqu'au 31 décembre 2017. Les lots non réclamés au 1er janvier 2018 resteront en possession de l'association de soutien selon ses nécessités.

**§ 7 – Protection des données**

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données, les renseignements personnels recueillis seront traités en toute confidentialité. Ils ne seront pas transmis à des tiers. En s'inscrivant au concours, le participant reconnaît que les informations ainsi transmises puissent être utilisées par l'association de soutien ou par Swiss Wrestling à des fins promotionnelles, publicitaires ou informatives. Il accepte également que son nom soit publié dans le cas où il gagnerait un prix. Avec une simple demande par écrit à l'association de soutien, le participant a à tout moment la possibilité de faire effacer ses données. Cette demande doit être envoyée au « Fans Club Swiss Team Lutte / Ringen », Rudolf Wieland, Chäsiweg 3, 5636 Benzenschwil.

**§ 8 – Responsabilité**

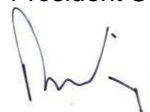
L'association de soutien se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Celles-ci peuvent être des cas de force majeure ou des facteurs involontaires créant des responsabilités. Avec la participation au concours, les personnes déclarent leur consentement à la présente réglementation.

Toute correspondance concernant le concours sera effectuée en vertu du 7<sup>e</sup> paragraphe. La voie judiciaire est exclue.

Menznau / Benzenschwil, le 31 juillet 2017



Daniel Hüsler  
Président Swiss Wrestling Fédération



Rudolf Wieland  
Président Fansclub Swiss Team Lutte/Ringen